

Reçu le

16 OCT. 2017

PÔLE COURNIER



CAEN LA MER NORMANDIE
Monsieur Joël BRUNEAU
Président
16 rue Rosa Parks
CS 52700
14027 CAEN CEDEX 9

N/Réf. :

BC/CC 2017

Objet :

Avis projet modification simplifiée n° 1 - Bénouville

DATP

Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Caen,

Le 29 septembre 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bénouville.

La commune qui appartient à la communauté urbaine Caen la mer comptait 2 099 habitants au 1er janvier 2014.

La CCI Caen Normandie partage les objets de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui se traduisent notamment par :

- La réduction de la marge de recul inconstructible de 20 m définie à l'intérieur de la zone UZa à partir du bord de la RD 514
- Un ajustement de la règle interdisant l'accès des constructions d'une surface de plancher supérieure à 1 000 m² par une voie en impasse
- Une modification de la règle d'implantation des annexes en zones UA et UC

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif (en version numérique de préférence) après approbation par le conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Michel COLLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel COLLIN', written over the printed name.